



Assemblée générale

Distr. générale
6 août 2019
Français
Original : anglais et français

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire
Soixante-dixième session
Genève, 7 au 11 octobre 2019
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent**

Rapport de la soixante-quinzième réunion du Comité permanent (18-20 juin 2019)*

* Ce rapport sera publié après la date standard de publication pour des raisons indépendantes de la volonté de l'auteur.

GE.19-13404 (F)



* 1 9 1 3 4 0 4 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1	3
II. Adoption de l'ordre du jour	2	3
III. Protection internationale	3-26	3
A. Note sur la protection internationale	4-11	3
B. Mise à jour sur l'engagement du HCR avec les déplacés internes	12-17	5
C. Solutions	18-22	6
D. Exposé sur les préparatifs du Segment de haut niveau sur l'apatridie devant avoir lieu lors de la 70 ^e session plénière du Comité exécutif	23-25	7
E. Exposé sur la conclusion du Comité exécutif relative à la protection internationale.....	26	8
IV. Politique de programme/protection.....	27-36	8
A. Exposé sur les efforts déployés par le HCR en matière de coordination pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés	27-29	8
B. Exposé relatif au Pacte mondial sur les réfugiés et aux préparatifs du premier Forum mondial sur les réfugiés	30-32	9
C. Rapport sur les priorités stratégiques globales du HCR.....	33-36	9
V. Budgets-programmes et financement.....	37-47	11
A. Actualisation des budgets et du financement pour 2019 et rapport de 2018	39-45	11
B. Rapport global de 2018	46-47	12
VI. Gouvernance	48-49	13
VII. Questions diverses	50	13
Annexe		
Décision sur les budgets et le financement pour 2018 et 2019.....		14

I. Introduction

1. La réunion a été ouverte par le Président du Comité exécutif, Son Excellence l'Ambassadeur Geert Muylle (de Belgique).

II. Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/70/SC/CRP.9).

III. Protection internationale

3. Présentant le point de l'ordre du jour sur la protection internationale, le Haut Commissaire Assistant chargé de la protection a fait quelques réflexions personnelles au moment où il s'apprête à quitter le HCR après y avoir travaillé pendant 30 ans. Il a souligné la priorité accordée aux individus et aux communautés, la primauté du droit, le caractère primordial de la protection et des solutions et l'importance du multilatéralisme. Il a aussi souligné la nécessité de renforcer la résilience et de favoriser la transformation sociale.

A. Note sur la protection internationale

4. La Directrice de la Division de la protection internationale a présenté la note sur la protection internationale (EC/70/SC/CRP.10). Elle a parlé d'un certain nombre de développements positifs, notamment du Pacte mondial sur les réfugiés et des défis liés en particulier à la protection des réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR dans les mouvements mixtes complexes. Elle a aussi souligné la nécessité de placer la protection au centre de l'action humanitaire.

5. Le Comité a salué les avancées réalisées au cours de l'année écoulée ainsi que l'accent mis sur la centralité de la protection dans la réponse humanitaire. Il a souligné le principe de partage des responsabilités au plan international et exprimé son appui pour les efforts constamment déployés par les pays voisins pour accueillir de grands nombres de réfugiés. La mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés par des engagements et des contributions au Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2019 est indispensable pour aller de l'avant, et les États sont encouragés à contribuer à sa réussite. Non seulement le Forum fournira une importante occasion d'évaluer les progrès réalisés, il permettra aussi de démontrer et de mobiliser un appui international plus large pour la protection des réfugiés et les solutions en leur faveur. Pour mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR devra jouer un rôle important, en sollicitant et en mobilisant d'autres acteurs. Il a été exhorté à continuer de renforcer les partenariats avec une grande variété d'acteurs, comme le secteur privé, afin d'assurer des réponses plus solides et plus globales pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil.

6. Le principe cardinal de non-refoulement et le droit de demander l'asile ont été soulignés par beaucoup de délégations. Plusieurs États ont parlé des défis liés à la capacité de leurs systèmes nationaux d'asile de recevoir un grand nombre de demandeurs d'asile, ainsi que de la nécessité de tenir compte des considérations relatives à la sécurité. Le renvoi des personnes dont on estime qu'elles n'ont pas besoin de la protection internationale est indispensable pour assurer la crédibilité de l'asile. Le HCR a été encouragé à donner la priorité à son travail consistant à développer et renforcer les systèmes d'asile. L'importance d'approches régionales a été soulignée, notamment du Cadre régional global de protection et de solutions (connu sous son acronyme espagnol MIRPS). Le processus de Quito a également été souligné comme un exemple d'efforts coordonnés pour gérer les déplacements dans la région. Par ailleurs, une délégation a souligné que les initiatives régionales doivent respecter les cadres juridiques internationaux. Un appel a été lancé pour une coordination effective et des positions communes sur la gestion des mouvements mixtes dans la région de la Méditerranée.

7. Concernant les solutions, le HCR a été félicité pour sa stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires, à laquelle la priorité doit être accordée. Toutefois, on a déploré le nombre limité de réfugiés retournant dans leur pays d'origine, et le HCR a été exhorté à redoubler d'efforts pour soutenir le rapatriement volontaire. La prévention des crises est cruciale, et le retour dans le pays d'origine n'est possible qu'avec une solution durable aux crises. Le Comité a souligné la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits, afin d'empêcher en premier lieu que les réfugiés ne soient obligés de fuir leurs foyers, et de permettre aux personnes réfugiées dans d'autres pays de retourner dans leur pays d'origine. Pour une intégration efficace, l'importance de l'inclusion économique et sociale dans les communautés locales a été soulignée. La collaboration avec divers acteurs, comme la Banque mondiale, d'autres institutions financières et les partenaires de développement, est indispensable pour les solutions.

8. A été soulignée, la nécessité d'assurer l'accès humanitaire afin de permettre l'assistance et la protection des personnes et communautés vulnérables. Une délégation a demandé si le HCR pouvait explorer la possibilité d'une évaluation thématique de la protection pour les réfugiés urbains et les déplacés internes. Concernant l'assistance en espèces, la protection a été considérée comme l'élément central devant être pris en compte pour déterminer s'il faut avoir recours à cette forme d'assistance dans des contextes spécifiques de déplacements. Le Comité a salué l'attention de plus en plus portée aux besoins des personnes handicapées ainsi qu'à la santé mentale et à la prise en charge psychosociale. Le HCR a été encouragé à continuer d'accorder la priorité aux mesures visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles et de genre aux niveaux stratégique et opérationnel ainsi que dans l'allocation des ressources pour des crises spécifiques. L'éducation est considérée comme un outil indispensable de protection pour les réfugiés et les populations locales. Les délégations ont exprimé leur appui aux efforts du HCR visant à promouvoir l'égalité entre les sexes dans ces opérations ainsi qu'à sa politique révisée en matière d'âge, de genre et de diversité. A été salué, le travail du HCR sur le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles, qui interagissent de plus en plus avec les facteurs de déplacement forcé.

9. Le Comité a exprimé son appui à l'attention renouvelée du HCR aux situations de déplacement interne, et a lancé un appel pour que la priorité soit accordée aux activités principales de protection des réfugiés et des déplacés internes. La collaboration et la coordination sur le terrain entre les organismes Nations Unies sont indispensables, étant donné que le HCR ne saurait évoluer en solitaire. Il a été encouragé à faire montre de leadership pour la protection dans le cadre des groupes sectoriels. Ses efforts visant à aider les équipes-pays pour l'action humanitaire à élaborer des stratégies de protection ont été reconnus, même s'il est difficile de mettre au point les plans y relatifs et d'assurer leur appropriation par ces équipes. Bon nombre d'États ont salué les efforts fournis par le HCR pour lutter contre l'apatridie, notamment dans le cadre du Segment de haut niveau devant se tenir en octobre lors de la session annuelle du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire.

10. Répondant aux interventions, la Directrice a remercié les délégations pour avoir manifesté leur appui et attiré d'une manière constructive l'attention sur les lacunes de protection. Concernant les nombreux appels lancés en faveur de la garantie du principe de non-refoulement, elle a affirmé que ce principe était au cœur de la protection internationale. Elle a pris note des préoccupations exprimées au sujet de la surcharge des systèmes nationaux d'asile et a exhorté les États à veiller à ce que le renvoi des personnes n'ayant pas besoin de la protection internationale se fasse d'une manière responsable. Si elle reconnaît les préoccupations légitimes de certains États quant à leur sécurité nationale, elle a fait observer qu'il n'y avait aucune contradiction inhérente entre ces préoccupations et un système d'asile efficace et fonctionnel.

11. Pour ce qui est des solutions, la Directrice a noté les préoccupations liées au faible niveau de retours. Les solutions ne devraient pas être prématurées. Elles doivent être durables, et des investissements sont nécessaires à cet effet. Le HCR doit être en mesure de suivre les retours. Il doit donc avoir accès aux zones de retour. La Directrice a souligné le fait que la fourniture de l'assistance et des services doit se faire en tenant compte des dimensions âge, genre et diversité dans toutes les actions. L'approche communautaire est à cet égard

indispensable. La Directrice a parlé des nombreuses activités menées par le HCR pour venir en aide aux personnes handicapées relevant de sa compétence, notamment dans le contexte interinstitutions, et a assuré les délégations que l'élan sera poursuivi. Réagissant aux préoccupations exprimées au sujet de la tendance croissante vers l'installation en zones urbaines des personnes déplacées, les rendant invisibles, elle a reconnu les difficultés que le HCR rencontre avec les moyens classiques de protection et d'assistance. L'Organisation doit donc trouver des moyens innovants d'atteindre les populations et rechercher avec l'aide des États d'accueil des possibilités comme un meilleur accès au marché du travail et aux services.

B. Mise à jour sur l'engagement du HCR avec les déplacés internes

12. La Directrice de la DIP a présenté la mise à jour sur l'engagement du HCR avec les déplacés internes (EC/70/SC/CRP.11). Elle a parlé des efforts déployés pour améliorer la capacité de réponse de l'Organisation et son engagement avec d'autres organismes dans le cadre des initiatives plus larges comme le Plan d'action triennal multipartite (Plan d'action GP20), lancé à l'occasion du 20^e anniversaire des Principes directeurs sur le déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et de la création d'un Groupe de haut niveau sur le déplacement interne. Elle a parlé de la mise à jour sur les progrès réalisés dans la révision de la politique du HCR sur le déplacement interne. Elle a assuré le Comité que cette politique rendra le HCR plus responsable aussi bien dans ses missions au sein du Comité permanent interinstitutions qu'au niveau de ses empreintes opérationnelles.

13. Les délégations ont félicité le HCR et ses partenaires pour diverses activités menées dans le cadre du Plan d'action GP20, notamment celles favorables à la participation active des déplacés internes aux processus décisionnels et celles relatives à l'élaboration d'une nouvelle législation sur le déplacement interne. Elles ont salué la mise à jour sur la nouvelle politique du HCR relative au déplacement interne ainsi que les efforts déployés pour améliorer la prévisibilité et l'engagement en temps utile, et assurer la cohérence des programmes dans tous les secteurs. Si les impératifs financiers et opérationnels du HCR ont été appréciés, beaucoup d'appels ont été lancés en faveur de l'équité de ces programmes pour les déplacés internes au même titre que ceux concernant les réfugiés. L'Organisation a été encouragée à collaborer étroitement avec les États membres, les donateurs et les pays d'accueil afin d'apporter suffisamment d'appui à la mise en œuvre de la politique. Il a été demandé au HCR de parler des changements effectués au plan interne et de sa capacité en personnel pour accroître son engagement dans les situations de déplacement interne.

14. La nécessité de disposer de données en bon ordre pour éclairer les réponses en faveur des déplacés internes a été soulignée. Le HCR a été félicité à cet égard pour son travail visant à améliorer les moyens de collecte de données, grâce notamment à la création avec la Banque mondiale du Centre commun de données sur les déplacements forcés. Les délégations ont souligné l'importance de la coopération interinstitutions pour mettre des données globales et séparées à la disposition de tous les partenaires, rendant ainsi possibles une protection et une assistance ciblées. Elles ont insisté sur la nécessité d'engager d'autres organismes et partenaires de la société civile dans la promotion de l'interopérabilité des données, et d'assurer la cohérence et la complémentarité pour améliorer la base de preuves sur le déplacement interne.

15. Une question a été posée concernant la direction vers laquelle la politique du HCR va évoluer au vu des discussions en cours au sein du Comité permanent interinstitutions sur l'engagement accru avec les groupes sectoriels d'une manière générale. Un certain nombre de délégations ont attiré l'attention sur la nécessité de veiller à ce que la protection demeure une priorité stratégique dans tous les groupes sectoriels et lors des retours. Elles ont encouragé l'Organisation à adopter une approche plus holistique, en établissant des liens entre les programmes humanitaires et les programmes de développement. Au vu du caractère de plus en plus prolongé des déplacements internes, les délégations ont encouragé le HCR à identifier des stratégies à plus long terme.

16. La Directrice a remercié les délégations pour l'intérêt qu'elles portent à la politique mise à jour sur les déplacés internes, et ont proposé la tenue d'une réunion informelle à l'occasion de sa publication. Elle a affirmé au Comité qu'indépendamment de la date de

publication de cette politique, le processus de planification de 2020 tiendra compte de ses principaux éléments d'orientation permettant au HCR de disposer d'une capacité suffisante. Pour faciliter la cohérence interne et permettre à la politique d'atteindre ses objectifs, le Haut Commissaire a créé le poste de Conseiller principal sur le déplacement interne. Se faisant l'écho de l'appel du Comité en faveur de données de qualité, crédibles et axées sur des preuves, indispensables pour toute réponse humanitaire, la Directrice a affirmé que la nouvelle politique mettait l'accent sur la cohérence à l'échelle de l'Organisation dans la collecte et le traitement des données.

17. Pour ce qui est de la division du travail entre les organisations, la Directrice a souligné le fait que le principal domaine où le HCR apportait de la valeur ajoutée consistait à veiller à ce que la protection soit rationalisée dans tous les volets de la réponse pour les déplacés internes. Elle a parlé de la collaboration entre HCR, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Rapporteur spécial sur les droits humains des déplacés internes sur le Plan d'action GP20, pour lequel le partenariat est essentiel. Concernant la création d'un Groupe de haut niveau sur le déplacement interne, elle a dit que cette initiative allait permettre de garder l'élan du Plan d'action GP20 et de maintenir les efforts déployés au sein du Comité permanent interinstitutions.

C. Solutions

18. Présentant le document sur les solutions (EC/70/SC/CRP.12), le Directeur par intérim de la Division de la résilience et des solutions a informé le Comité des développements ayant eu lieu au cours de l'année écoulée. Malgré les tendances à la hausse des déplacements, la recherche collective de solutions s'est poursuivie et a abouti à des résultats positifs ayant entraîné une réduction des coûts et de la dépendance vis-à-vis de l'aide. Il a souligné en particulier l'inclusion des réfugiés dans les systèmes et services nationaux dans les pays appliquant le Cadre d'action global pour les réfugiés, ainsi que l'importance des partenariats notamment avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Banque mondiale pour répondre aux vulnérabilités socio-économiques.

19. Les délégations ont salué les efforts constamment menés par le HCR pour veiller à ce que les retours soient volontaires, sûrs, dignes et durables. Il demeure cependant indispensable de s'attaquer aux causes profondes des déplacements afin de trouver des solutions durables aux crises de réfugiés. Le HCR et la communauté internationale ont été exhortés à déployer plus d'efforts pour créer les conditions favorables au retour dans les pays d'origine, et à encourager le rapatriement volontaire. Il a été demandé au HCR de fournir dans l'avenir des rapports et des analyses sur les activités de suivi des retours. Une question a été posée en vue de savoir comment l'Organisation partage les informations y relatives, pour que d'autres acteurs puissent soutenir les conditions nécessaires à ces retours. A été soulignée, l'importance des liens entre l'action humanitaire, l'action pour le développement et la paix en vue de régler les principaux facteurs de déplacement.

20. Concernant la réinstallation, des préoccupations ont été exprimées au sujet de la croissance des besoins et de la diminution du nombre de places offertes dans le monde. Les délégations ont salué la stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires, espérant voir augmenter le nombre de places disponibles et le niveau de prévisibilité. Il est aussi nécessaire d'augmenter le pool de réinstallation, pour que la charge ne soit pas supportée uniquement par un nombre limité de pays. On espère que les prochaines consultations tripartites annuelles sur la réinstallation permettront d'élargir la base d'appui et d'accroître l'engagement dans ce domaine.

21. Les délégations ont salué les mesures importantes prises pour promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux, notamment de soins de santé et d'éducation, surtout grâce au Cadre d'action global pour les réfugiés et aux partenariats avec les acteurs du développement. Il a été demandé au HCR de fournir à l'avenir des mises à jour sur la manière dont les leçons apprises des partenaires du développement sont appliquées dans la conception et la mise en œuvre des programmes. Ont par ailleurs été reconnues, les contributions apportées par les pays d'accueil pour rendre l'inclusion possible grâce à des mesures juridiques et

politiques. Une délégation a affirmé que l'inclusion dans les systèmes nationaux de devrait pas entraîner la détérioration des normes de protection et d'assistance pour les réfugiés. La nécessité de soutenir les pays et communautés d'accueil aux côtés des réfugiés, qui est l'un des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés, a également été soulignée. Les efforts déployés pour renforcer la résilience des réfugiés auront un impact sur les retours futurs. Cette donnée doit être prise en compte lors de l'élaboration des programmes.

22. Le Directeur a reconnu les difficultés que rencontrent les pays d'accueil au plan opérationnel et financier dans leurs efforts visant à intégrer les réfugiés dans les systèmes nationaux. Il a parlé des difficultés liées à la mise en place d'un système pour satisfaire les besoins des réfugiés et des populations locales, et a été d'avis que les progrès sont insuffisants au niveau du rapatriement volontaire. Il a apprécié l'appel lancé pour des mesures visant à encourager l'autonomie. Répondant à une question sur la qualité des services nationaux, il a affirmé que la responsabilité à cet égard n'est pas uniquement celle du HCR et que l'Organisation continuera à travailler avec les partenaires du développement et les gouvernements. Au sujet de la collaboration entre le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il a indiqué au Comité qu'un plan de travail avait été élaboré et était sur le point d'être publié. Il a aussi parlé de la mise en place du Centre commun de données qui devrait être opérationnel en septembre.

D. Exposé sur les préparatifs du Segment de haut niveau sur l'apatridie devant avoir lieu lors de la 70^e session plénière du Comité exécutif

23. La Conseillère spéciale sur l'apatridie a présenté un exposé sur les préparatifs du Segment de haut niveau sur l'apatridie devant avoir lieu lors de la 70^e session plénière du Comité exécutif. La Campagne décennale #J'appartiens visant à mettre fin à l'apatridie étant arrivée à son point à mi-parcours, le Segment de haut niveau sera l'occasion d'évaluer les succès, de partager les idées et de prendre d'autres engagements à l'horizon 2024. Le Segment de haut niveau sera un événement d'annonces de contributions ainsi que l'aboutissement de plusieurs réunions préparatoires et d'autres activités menées pour en faire un succès. La Conseillère spéciale a ajouté qu'en plus de ce Segment de haut niveau, il y aura une cérémonie des traités devant permettre aux États d'adhérer aux Conventions relatives à l'apatridie.

24. Les délégations ont apprécié les mesures préparatoires prises par le HCR à ce jour, et ont formé le vœu que celles-ci aboutissent à des engagements fermes et que les efforts soient renforcés pour atteindre les objectifs du plan d'action mondial de la campagne. Une délégation s'est faite l'écho de l'appel de la Conseillère spéciale en faveur d'engagements concrets et définis dans le temps, à prendre au cours des cinq années restantes. Une participation de haut niveau est encouragée pour donner au Segment de haut niveau toute la reconnaissance due et assurer son succès. D'une manière générale, le HCR a été félicité pour son engagement sur l'apatridie avec une gamme variée d'acteurs, même si une délégation a exprimé ses préoccupations sur le fait que la priorité accordée par l'Organisation à cette question demeure incohérente et faible dans certains pays.

25. La Conseillère spéciale a remercié les délégations pour leurs idées constructives, et a repris ce qui a été dit sur la valeur des réunions préparatoires comme facteurs de réussite de la Campagne. Elle a expliqué les mesures prises par les Représentants du HCR à travers le monde pour veiller à ce que les États soient informés du caractère extraordinaire du Segment de haut niveau. La Coordinatrice juridique principale a remercié une délégation pour avoir parlé de la valeur ajoutée des responsables régionaux du HCR pour la protection en tant que modèle à garder, surtout dans le contexte actuel de régionalisation. Elle a pris note d'une demande de mise à jour à la réunion du Comité permanent de septembre sur les ressources financières et les capacités opérationnelles pour l'apatridie. La Directrice de la Division de la protection internationale a ajouté que les besoins en personnel seront satisfaits. Une notification à l'avance des engagements pour le Segment de haut niveau est indispensable pour assurer une communication efficace autour de l'événement.

E. Exposé sur la conclusion du Comité exécutif relative à la protection internationale

26. Le Rapporteur du Comité exécutif a présenté aux délégations les résultats de deux réunions préparatoires informelles sur le processus de conclusions qu'elle a récemment tenues. À ces réunions, il a été dit que le plan de travail y relatif était arrivé à son terme dans la mesure où trois des quatre sujets proposés dans ce plan avaient donné lieu à des conclusions sur la protection internationale en 2016 et 2017. Les délégations ont convenu de ne pas adopter une conclusion sur la protection internationale en 2019 et d'entamer des discussions sur l'élaboration d'un plan de travail pluriannuel en 2020.

IV. Politique de programme/protection

A. Exposé sur les efforts déployés par le HCR en matière de coordination pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés

27. Le Directeur par intérim de la Division de la résilience et des solutions a présenté un aperçu sur les efforts de coordination déployés par le HCR pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés (EC/70/SC/CRP.14). Il a parlé des partenariats établis pour identifier les méthodologies adaptées de travail, notamment avec la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les experts des différents États membres. Il a souligné à cet égard l'importance de données solides et comparables. Il a également parlé des progrès réalisés dans la mise au point d'indicateurs pour le Pacte mondial sur les réfugiés. Un premier rapport sur les efforts de coordination du HCR sera présenté en décembre au Forum mondial sur les réfugiés.

28. Les délégations ont loué les efforts de coordination déployés par le HCR pour mesurer l'impact de l'accueil des réfugiés et amener un groupe élargi d'États membres à participer au processus. Bon nombre ont souligné la nécessité de disposer de ressources techniques et de méthodologies appropriées pour mesurer l'impact et les coûts pour les pays d'accueil, même si elles ont par ailleurs noté que la contribution apportée par les réfugiés ne devrait pas être négligée. Le partenariat avec la Banque mondiale et l'OCDE a été salué. Concernant le Centre commun de données, plusieurs délégations ont exprimé leurs préoccupations sur la composition du Comité directeur, affirmant que les pays d'accueil devraient en faire partie. Beaucoup de délégations ont souligné le fait que l'objectif primordial des efforts déployés pour mesurer cet impact devrait être d'obtenir un partage plus équitable de la charge et des responsabilités. Elles ont formé le vœu que davantage d'États puissent déployer plus d'efforts dans ce domaine. Il a par ailleurs été noté que l'évaluation de l'impact de l'accueil des réfugiés va au-delà des aspects budgétaires, dans la mesure où la présence de ces réfugiés a des implications sociales, politiques et quelquefois sécuritaires.

29. Le Directeur a remercié les délégations pour leur engagement constructif dans ce processus complexe. Il a souligné le fait que la participation était volontaire et que tout État désireux de participer était le bienvenu. Il a été d'avis que l'objectif des efforts déployés pour évaluer l'impact de l'accueil des réfugiés était d'assurer un partage plus équitable de la charge et des responsabilités à l'appui des réfugiés et des pays et communautés d'accueil. Répondant à une question sur les données, il a affirmé que beaucoup de systèmes statistiques nationaux ne comportaient pas de données sur les réfugiés. Le Centre commun de données vise à favoriser l'inclusion de données anonymes et comparables sur les réfugiés dans la collecte des statistiques nationales. Les efforts sont en cours dans huit principaux pays d'accueil de réfugiés pour inclure les réfugiés dans la collecte des données nationales sur la pauvreté. Le Directeur a reconnu que, même si l'évaluation des aspects budgétaires de l'accueil des réfugiés ne fournit pas une vue complète, il s'agit d'un bon point de départ.

B. Exposé relatif au Pacte mondial sur les réfugiés et aux préparatifs du premier Forum mondial sur les réfugiés

30. Le Directeur pour le Forum mondial sur les réfugiés a présenté un exposé sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés ainsi que sur les arrangements en vue du Forum. Un certain nombre de développements principaux aux plans national et régional ont été soulignés comme étant les preuves tangibles de la manière dont le Pacte mondial sur les réfugiés renforce l'appui aux réfugiés et améliore leurs vies. Des efforts sont déployés pour étendre l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés dans divers volets. Pour le Forum, les premières annonces de coparrainage d'États et d'autres parties prenantes ont été saluées, et les délégations ont été encouragées à envisager de soutenir les domaines d'intérêt comme l'éducation, l'emploi et les moyens d'existence. Des séances d'information sont programmées pour le mois de septembre en vue de débattre des différents volets, y compris de la stratégie triennale sur la réinstallation, du réseau académique mondial et de la méthodologie de suivi des engagements et contributions au Forum mondial sur les réfugiés. La Chef de l'Équipe de coordination pour le Forum mondial sur les réfugiés a parlé au Comité des prochaines étapes de préparation du Forum. Les pays d'accueil ont été encouragés à devenir des coparrains afin d'éclairer la formulation des engagements et contributions dans divers domaines d'intérêt et d'aider à concevoir les sessions respectives du Forum. Les diverses mesures prises pour assurer l'inclusion et la participation des réfugiés lors des préparatifs et de la tenue du Forum ont été présentées.

31. Les délégations ont souligné le fait que le Forum représentait une précieuse occasion de traduire en actes les principes de solidarité et de partage des responsabilités qui sous-tendent le Pacte mondial sur les réfugiés. Beaucoup d'États ont exprimé leur engagement à travailler pour le succès de l'événement et ont annoncé qu'ils étaient coparrains de domaines spécifiques d'intérêt pour le Forum. Engager de nouveaux acteurs dans le processus a été considéré comme étant un facteur important de son succès. Un appel a été lancé en faveur d'engagements concrets et définis dans le temps pour satisfaire les besoins identifiés grâce aux consultations multipartites, en vue d'atteindre les quatre objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. Les délégations ont souligné la nécessité d'inclure le handicap comme question transversale dans tous les domaines d'intérêt du Forum. Il est essentiel pour le HCR d'appliquer des approches innovantes pour assurer des consultations avec les réfugiés, en particulier les femmes et les filles, sur le processus d'engagement aux plans national et régional, et d'assurer leur participation au Forum. Les données interopérables de haute qualité sur le déplacement forcé sont indispensables pour promouvoir une prise de décision axée sur les preuves et renforcer l'obligation redditionnelle de toutes les parties prenantes dans l'exécution des engagements pris dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés. A été soulignée, l'importance de la collaboration avec les divers groupes de parties prenantes, grâce aux liens entre l'action humanitaire, l'action pour le développement et la paix, en vue d'étendre l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés.

32. Le Directeur pour le Forum a remercié les délégations ayant annoncé qu'elles coparrainent des domaines d'intérêt du Forum. Répondant aux observations sur les préparatifs aux plans national et régional, il a assuré le Comité que les bureaux régionaux et nationaux du HCR avaient entrepris des efforts pour soutenir les États et d'autres parties prenantes dans la mise au point des engagements et contributions. Il a souligné la nécessité d'engagements concrets susceptibles d'avoir un impact. Sur la responsabilité pour la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et des engagements pris au Forum, le Directeur a assuré les délégations que le travail était en cours pour mettre au point des mécanismes solides de surveillance, de suivi et d'examen y relatifs.

C. Rapport sur les priorités stratégiques globales du HCR

33. Présentant la mise à jour sur les priorités stratégiques globales (EC/70/SC/CRP.13), le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes (DPSM) a informé le Comité des progrès réalisés par le HCR sur les priorités stratégiques globales de 2018-2019 au cours de la première année de l'exercice biennal. Il a parlé des progrès réalisés dans bon nombre de domaines importants, et a affirmé que les priorités stratégiques globales de

2020-2021 resteraient les mêmes jusqu'à l'achèvement de la révision du cadre de gestion axée sur les résultats et sa mise en œuvre, devant contribuer à améliorer les rapports sur les priorités stratégiques globales.

34. Ont été salués, les progrès réalisés sur les priorités stratégiques globales tant opérationnelles que d'appui et de gestion, ainsi qu'au niveau des engagements pris dans le cadre du Grand compromis. Parmi ceux-ci, il y a l'augmentation des fonds alloués par le canal des partenaires locaux et la contribution au renforcement de leurs capacités. Les délégations ont aussi noté les progrès réalisés dans la gestion de l'identité et l'enregistrement, notamment grâce aux systèmes biométriques, ainsi que dans la mise au point de nouvelles solutions technologiques pour des interventions plus efficaces et de meilleurs rapports. A été saluée, l'augmentation du niveau de participation des personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier des femmes, dans les structures de leadership et de gestion, comme prescrit dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Le Comité s'est réjoui des mesures prises pour promouvoir l'égalité entre les sexes, et prévenir et lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Le HCR a été encouragée à appliquer des politiques de même nature dans les arrangements contractuels avec les partenaires d'exécution et à tenir le Comité informé d'autres efforts dans ce domaine.

35. Des délégations ont estimé que certains des gains obtenus étaient fragiles et avaient besoin d'investissements constants et de l'innovation dans un contexte marqué par la croissance et l'évolution des besoins. L'intérêt pour la révision du cadre de gestion axée sur les résultats et son calendrier est généralisé. Il a été demandé au HCR de faire une mise à jour sur la question. A été soulignée, la nécessité d'établir plus de liens entre le cadre de gestion axée sur les résultats et les priorités stratégiques globales, les indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés, les Orientations stratégiques (2017-2021) et les objectifs de développement durable, notamment par la rationalisation des processus d'évaluation et d'établissement de rapports. Certaines délégations se sont inquiétées du fait que dans beaucoup de cas, l'accent semble être mis sur les résultats et non sur l'impact, et ont demandé des exemples concrets de ce qui a été réalisé. Une délégation a cherché à savoir pourquoi les conclusions du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) n'avaient pas été mentionnées dans le rapport, et comment ce sera fait dans les mises à jour futures.

36. Le Directeur a remercié les délégations pour leurs observations positives, et a reconnu que des efforts devaient encore être fournis pour mettre l'accent sur l'impact et non les résultats. Répondant aux questions sur la révision du cadre de gestion axée sur les résultats, il a dit qu'une séance d'information sera organisée pour notamment dire aux États en quoi ce cadre s'aligne sur la stratégie pluriannuelle et multipartite ainsi que sur le système général d'établissement des rapports du HCR. Il a affirmé qu'une révision complète est nécessaire pour veiller à ce que les outils s'adaptent et s'harmonisent avec ceux des principaux partenaires, dont d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des acteurs de développement. Concernant l'implication d'acteurs locaux et la mise en œuvre par le HCR des engagements souscrits dans le cadre du Grand compromis, le Directeur a affirmé que l'Organisation disposait de 865 partenaires nationaux à travers le monde et qu'elle s'efforçait d'atteindre son objectif consistant à allouer 25 % des financements par le canal des partenaires nationaux, le niveau actuel étant de 22 %. Il a également informé le Comité que le HCR avait entrepris l'année dernière 128 évaluations conjointes, et qu'il était probable que ce chiffre augmente dans l'avenir en raison de la régionalisation et du réalignement sur les plans de développement des gouvernements des pays d'accueil et des Équipes-pays. Répondant aux observations sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, il a indiqué qu'il y avait une augmentation du nombre de cas signalés, traduisant le fait que les gens se sentent de plus en plus à l'aise pour dénoncer et sont confiants pour se faire entendre en cas d'abus. Il a insisté sur le fait que le HCR est engagé dans une politique de tolérance zéro. Aux questions en vue de savoir pourquoi certaines priorités stratégiques globales n'étaient plus suivies, il a répondu que des explications avaient été données pour la plupart des cas dans le rapport y relatif. À plusieurs délégations ayant exprimé leurs inquiétudes sur le grand retard pris pour la publication du rapport d'activité, le Directeur a affirmé que HCR s'emploiera la prochaine fois à le publier dans les meilleurs délais.

V. Budgets-programmes et financement

37. Présentant au Comité la situation financière de l'Organisation, la Haut Commissaire Adjointe a souligné l'importance des financements non affectés qui assurent la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins émergents. Elle a parlé du processus de régionalisation du HCR, notamment de la mise en place des nouveaux bureaux régionaux. Un certain nombre de mesures sont mises en œuvre pour atténuer l'impact du changement sur le personnel du HCR et veiller à ce que les processus et politiques soient adaptés à la nouvelle structure. Elle a parlé des outils de gestion de projets permettant de suivre la transition à l'aide des principaux indicateurs de performance. Elle a aussi souligné les efforts déployés pour lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

38. La Haut Commissaire Adjointe a parlé au Comité de la contribution au HCR au titre du budget ordinaire des Nations Unies, en rapport avec l'examen par le Comité permanent de son utilisation pour les activités de programme. En raison du passage d'un cycle budgétaire biennal à un cycle annuel et des nouvelles exigences en matière d'établissement des rapports faites par New York, il n'était pas possible cette année d'inscrire la question à l'ordre du jour du Comité permanent pour la faire présenter et examiner en temps voulu. Elle a indiqué que le HCR examine les modalités pour le faire l'année prochaine conformément au cycle budgétaire à jour à New York.

A. Actualisation des budgets et du financement pour 2019 et rapport de 2018

39. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière (DFAM), et la Directrice de la Division des relations extérieures (DER) ont conjointement présenté l'actualisation des budgets et du financement pour 2019 et le rapport de 2018 (EC/70/SC/CRP.15). Le Contrôleur a présenté les résultats financiers de 2018 et les besoins de 2019 tandis que la Directrice de la DER a parlé des tendances financières et des améliorations dans la reconnaissance et les rapports des donateurs. Elle a remercié les donateurs et les États d'accueil pour leur généreux appui.

40. Les délégations ont reconnu les graves défis liés à l'écart croissant qui existe entre les besoins et les ressources disponibles et qui rendent difficiles les décisions en matière de programmes et amènent à accorder la priorité à l'assistance d'urgence aux dépens des interventions à long terme. Cela étant, elles ont souligné l'importance de financements suffisants et ont estimé que tel était le moyen de partager les responsabilités pour les réfugiés et de manifester la solidarité avec les pays d'accueil. Il a été demandé au HCR de fournir de plus amples informations sur la méthodologie utilisée pour élaborer les budgets et établir l'ordre des priorités entre les programmes dans les pays et les réponses, dans diverses populations déplacées, dans divers secteurs et activités et au sein d'une population donnée de réfugiés. Il est important pour les donateurs de voir une approche plus transparente et axée sur des preuves concernant l'établissement des priorités. Le Forum mondial sur les réfugiés a été considéré comme l'occasion de renforcer l'appui, notamment financier, pour les pays d'accueil de réfugiés.

41. Des inquiétudes ont particulièrement été exprimées au sujet de la situation prolongée dans les camps près de Tindouf. Une délégation a lancé l'appel pour une assistance humanitaire proportionnelle au nombre de réfugiés sahraouis vulnérables. Une autre a exhorté le HCR à procéder à l'enregistrement conformément à son mandat et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

42. Ont également été une source de préoccupation, la persistance et l'impact des financements affectés. Beaucoup d'États ont souligné l'importance des financements prévisibles et souples permettant une réponse axée sur les besoins, ainsi que des financements pluriannuels, conformes aux engagements souscrits dans le cadre du Grand compromis. Ils ont également noté que les financements non affectés permettent au HCR d'utiliser la réserve opérationnelle pour faire face aux dépenses des opérations, des programmes globaux et du Siège. Le HCR a été félicité pour l'augmentation des dépenses par rapport à l'année antérieure ainsi que l'accroissement des fonds alloués aux opérations sur le terrain en 2018.

L'Organisation est encouragée à adopter une approche plus transparente et inclusive envers les donateurs, et à faire d'autres mises à jour sur les tendances relatives aux contributions affectées et non affectées. Ces mises à jour sont essentielles pour veiller à ce que le niveau de financements non affectés soit maintenu. Le HCR a été exhorté à continuer d'élargir sa base de donateurs et à diversifier ses sources de financement, notamment par l'engagement du secteur privé et des particuliers. Il a aussi été demandé comment prendre en compte, dans le budget du HCR, les investissements des acteurs du développement. Le HCR doit établir un rapport sur le processus de régionalisation et les fonds publics reçus.

43. Répondant aux questions relatives à l'impact de la régionalisation et de la décentralisation sur la structure budgétaire, le Contrôleur a affirmé que l'appui fourni par les Bureaux régionaux à Genève est actuellement considéré comme constituant des dépenses du Siège. Toutefois, compte tenu du fait que des fonctions au Siège ont été transférées dans sept localités sur le terrain, la définition du Siège doit être révisée et alignée dans les politiques existantes. Il a indiqué que les classifications de coûts étaient en train d'être revues. Répondant aux questions sur les priorités, il a repris les explications fournies aux réunions précédentes et a ajouté que les financements affectés privaient quelque peu le HCR de la possibilité d'établir des priorités et de s'ajuster en fonction des besoins. Il a également dit que les données et le nouvel outil de gestion axée sur les résultats seront utilisés pour améliorer les rapports sur les priorités. De plus amples informations seront fournies plus tard au courant de l'année. Pour les situations insuffisamment financées, le HCR reste engagé à fournir une aide proportionnelle aux besoins et à renforcer les efforts de collecte de fonds pour y répondre.

44. La Directrice de la DER a affirmé que l'insuffisance persistante des financements avait amené à prendre des décisions difficiles et à réduire l'assistance. Elle a dit que le Pacte mondial sur les réfugiés et le Forum mondial sur les réfugiés visent à faire face aux besoins, en particulier dans les situations insuffisamment financées, et à compenser les contributions généreuses des pays et communautés d'accueil. Répondant à une question sur les budgets supplémentaires en 2019, elle a affirmé qu'on ne s'attendait pas à des augmentations. Le Chef du Service des relations avec les donateurs et de mobilisation des ressources a affirmé que le montant et le pourcentage des financements pluriannuels avaient baissé au cours des années antérieures. Des efforts sont menés pour promouvoir la programmation pluriannuelle. Le Chef du Service des partenariats avec le secteur privé a indiqué que la croissance des revenus dans le secteur privé s'explique dans une large mesure par l'apport des particuliers qui fournissent principalement des financements non affectés. Il a souligné la nécessité d'investir davantage dans ce type de collecte de fonds. Les efforts se poursuivent en vue d'étendre auprès du public à travers le monde, et surtout dans les Amériques, les activités de collecte de fonds dans le secteur privé. Le Chef de service a fait observer que les entreprises multinationales avaient aussi recours au financement pluriannuel.

45. Le Comité a adopté la décision sur les budgets et le financement pour 2018 et 2019, telle que contenue dans l'annexe du présent document.

B. Rapport global de 2018

46. Présentant le Rapport global sur les activités du HCR en 2018, la Directrice de la DER a souligné les principales réalisations et les principaux défis du HCR. Notant les contributions des pays d'accueil, des donateurs et d'autres partenaires, elle a parlé des efforts déployés pour fournir de l'assistance vitale, garantir les droits fondamentaux et construire un avenir meilleur pour les personnes relevant de la compétence du HCR.

47. Les délégations ont remercié le HCR pour son rapport détaillé sur ses programmes et activités consistant à satisfaire les besoins urgents d'un nombre croissant de personnes déplacées dans les situations nouvelles et prolongées. Elles ont exprimé leur gratitude pour les améliorations dans les rapports, y compris en ligne, et ont apprécié les chapitres consacrés aux opérations dans chaque région et aux leçons tirées de la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés. Les délégations se sont particulièrement intéressées à la description détaillée du Pacte mondial sur les réfugiés. L'Organisation a été encouragée à porter plus d'attention aux situations de réfugiés dont on ne parle pas assez, à l'approche unique pour les

réfugiés, aux réfugiés vivant en milieu urbain et hors des camps. Il lui a été demandé d'établir plus de rapports sur l'impact mesurable de l'assistance et de la protection des réfugiés. Les États se sont inquiétés des coûts de réponse aux crises humanitaires, et ont souligné l'importance des réponses globales et du partage des responsabilités. Ils espèrent que le Forum mondial sur les réfugiés élargira les bases de financement, générera de l'appui et allégera le fardeau que supportent les pays d'accueil. Ils ont aussi souligné la nécessité d'aider les réfugiés à trouver des solutions grâce au rapatriement volontaire et à l'élargissement des programmes de réinstallation.

VI. Gouvernance

48. La Présidente a rappelé au Comité que la déclaration liminaire du Haut Commissaire à la soixante-dixième session plénière du Comité exécutif servira de base pour le débat général. Elle a invité les délégations à proposer les sujets devant faire l'objet de la déclaration du Haut Commissaire, et a indiqué que les propositions pouvaient aussi se faire ultérieurement par écrit au Secrétariat.

49. Il a été proposé que le Haut Commissaire exprime son point de vue sur le rôle que le HCR a joué et compte jouer sur la question des solutions, avec un accent particulier sur le rapatriement volontaire, au vu de la diminution des chiffres y relatifs, mentionnée dans les Tendances mondiales de 2018. Dans sa déclaration, il pourra parler des efforts fournis dans les pays d'origine pour créer un environnement favorable au retour. Une autre délégation a proposé que le Haut Commissaire parle de l'importance du multilatéralisme.

VII. Questions diverses

50. Conformément à la pratique consistant à adopter les rapports des réunions du Comité permanent par voie électronique, la Présidente a annoncé que le rapport de la soixante-quinzième réunion sera préparé par le Secrétariat et distribué pour observations au plus tard le 8 juillet 2019. Après une période d'examen de deux semaines, les observations ou corrections éventuelles des États membres sur leurs interventions seront incorporées, et le rapport sera par la suite redistribué et considéré comme adopté.

Annexe

Décision sur les budgets et le financement pour 2018 et 2019

Le Comité permanent,

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme lors de ses soixante-huitième et soixante-neuvième sessions (A/AC.96/1176, par. 14 et A/AC.96/1187, par. 13), et les débats sur le point consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la soixante-quatorzième réunion du Comité permanent en mars 2019,

Réaffirmant l'importance du partage des responsabilités en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Rappelle que le Comité exécutif a approuvé, à sa soixante-huitième session, la version initiale des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2018-2019 du HCR, s'élevant à 7 508,4 millions de dollars E.-U. et 7 352,3 millions de dollars E.-U. pour 2018 et 2019 respectivement ;

Rappelle que le Comité exécutif a approuvé, à sa soixante-neuvième session, la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2018-2019 du HCR (révisé), s'élevant à 8 275,3 millions de dollars E.-U. et à 8 591,1 millions de dollars E.-U. pour 2018 et 2019 respectivement ;

Note que les budgets supplémentaires finaux de 2018 s'élèvent à 712 millions de dollars E.-U. pour les programmes globaux en faveur des réfugiés et les projets de réintégration et en faveur des déplacés internes ;

Prend note de l'augmentation du budget annuel du HCR pour 2018, dont le total final s'élève à 8 220,5 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget révisé de 7 508,4 millions de dollars E.-U. et du total des budgets supplémentaires de 712 millions de dollars E.-U.;

Prend note des performances financières et budgétaires en 2018 ;

Note que les budgets supplémentaires de 2019, qui s'élèvent à 107,4 millions de dollars E.-U. au 30 avril 2019 sont pour les programmes globaux en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;

Note une réduction budgétaire de 62,6 millions de dollars E.-U. en 2019 ;

Prend note de l'augmentation du budget annuel de 2019 du HCR, dont le total actuel s'élève à 8 635,9 millions de dollars E.-U. au 30 avril 2019, représentant la somme du budget annuel révisé de 8 591,1 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires de 107,4 millions de dollars E.-U., et une réduction budgétaire de 62,6 millions de dollars E.-U. ;

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2019, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2019.